

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le jeudi 14 juillet 2022, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Siège #1 - Anne-Marie Beaudry  
Siège #2 - Gino Tanguay  
Siège #4 - Marie-Hélène Ménard

Est/sont absents:  
Siège #3 - Martine Rouillard  
Siège #5 - Samuel Larochelle  
Siège #6 - Étienne Ménard

La séance est présidée par son honneur le maire, M. Daniel Thibault, et Mme Nancy Blanchard, directrice générale, assure le secrétariat.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00.

**16-07-22**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - Administration
  - 3.1 - Société du patrimoine - Demande d'exemption de taxes
  - 3.2 - Budget pour les fleurs pour l'aménagement autour du monument du 150 E
- 4 - Voirie
  - 4.1 - Report de l'ouverture des soumissions pour la construction du garage municipal
  - 4.2 - Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**3 - Administration**

**17-07-22**

**3.1 - Société du patrimoine - Demande d'exemption de taxes**

CONSIDÉRANT QUE LE Comité du Patrimoine a présenté une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière à la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243,23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission doit consulter la municipalité concernée;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Patrimoine est composé de bénévoles qui s'impliquent à organiser des activités afin de financer la vocation de l'établissement.

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Magloire appuie la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxe foncière présentée par le Comité du Patrimoine;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

**3.2 - Budget pour les fleurs pour l'aménagement autour du monument du 150 E**

Comme plusieurs conseillers sont absents et que certains doivent s'abstenir de voter sur le sujet, le sujet est reporté à la prochaine séance.

18-07-22

**4 - Voirie**

**4.1 - Report de l'ouverture des soumissions pour la construction du garage municipal**

L'ouverture des soumissions est retardée au 15 juillet, car nous avons dû publier un addenda quelques jours avant l'ouverture des soumissions.

19-07-22

**4.2 - Résultat d'ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission pour l'entretien des chemins d'hiver soit les excavations Paul Labrie Inc.;

pour 3 ans (prix avant les taxes)

2022-2023 5480\$/km

2023-2024 5540\$/km

2024-2025 5585\$/km

pour 5 ans

2022-2023 5480\$/km

2023-2024 5540\$/km

2024-2025 5585\$/km

2025-2026 5680\$/km

2026-2027 5740\$/km

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire a soumissionné pour une durée de 3 ans et pour une durée de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Marie-Hélène Ménard,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver à Excavations Paul Labrie Inc. pour une durée de 5 ans soit de 2022-2023,2023-2024,2024-2025;2025-2026,2026-2027.

D'AJUSTER le prix du carburant si le prix est plus haut que 1,31\$/litre avant taxes. Si le prix est à la baisse, il n'y aura aucun rajustement. La municipalité utilisera la même formule que le Ministère des Transports utilise pour l'ajustement du prix du carburant.

ADOPTÉE

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**20-07-22**

**6 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gino Tanguay,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,  
QUE la séance soit levée à 19h12.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Daniel Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

M. Daniel Thibault  
Maire

---

Mme Nancy Blanchard  
Directrice générale